

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

01.Vœux portant sur la demande de maintien du collège du Val de Vire et d'absence de fusion du Collège du Val de Vire avec le Collège Emile Maupas

Samuel BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le 8 septembre 2022, le Président du Conseil Départemental du Calvados annonçait, lors d'une conférence de presse, la fusion du Collège du Val de Vire avec le Collège Emile Maupas dès la rentrée scolaire 2023-2024 regroupant ainsi plus de 750 élèves sur le Collège Emile Maupas.

Nous, élus de la majorité municipale, demandons le retrait de ce projet de fusion des 2 collèges et donc, par conséquence, la non fermeture du Collège du Val de Vire.

Par ce vœu, nous réaffirmons notre attachement à la cohésion sociale de notre territoire et aux services publics de qualité au plus près de ses besoins. C'est pourquoi, nous souhaitons des collèges à taille humaine, une garantie pour la réussite éducative des jeunes.

Nous regrettons que les prévisions d'effectifs arrêtées par le Département d'ici 2027 minorent la réalité socio-économique de notre territoire. La politique volontariste menée par la majorité municipale en matière d'habitat, d'animation dans les quartiers, de soutien aux activités périscolaires et de développement économique contribue fortement à son attractivité.

Vœu présenté par :

- Marie-Noëlle BALLE, Adjointe à la vie associative
- Samuel BINET, Adjoint au maire délégué de Maisonnelles La Jourdan
- Cindy COIGNARD, Adjointe à l'éducation
- Marie-Ange CORDIER, Conseillère municipale
- Jacques COURTEILLE, Conseiller municipal
- Eric DUMONT, Adjoint aux travaux
- Françoise FOUBERT, Conseillère municipale
- Corentin GOETHALS, Maire délégué de Vaudry



- Nathalie LE DREAU, Adjointe au maire délégué de Coulonces
- Yoann LEFEBVRE, Adjoint à la communication
- Marie-Claire LEMARCHAND, Adjointe à la culture
- Nadine LETELLIER, Conseillère municipale déléguée au développement des temps d'activités scolaires
- Catherine MADELEINE, Adjointe à l'action sociale et aux solidarités
- Philippe MALLEON, Adjoint aux sports
- Gilles MALOISEL, Maire délégué de Coulonces
- Régis PICOT, Adjoint aux ressources humaines, promotion et animation de la ville
- Dimitri RENAULT, Adjoint au maire délégué de Vaudry
- Annie ROSSI, Adjointe aux finances

Pascal MARTIN donne lecture du rapport suivant :

Nous avons appris avec stupéfaction, il y a quelques jours, le projet de fermeture du Collège du Val de Vire.

Ce projet de fermeture a été annoncé de Caen, par le Président du Conseil Départemental et par son Vice Président également Maire de Vire Normandie, Monsieur Andreu Sabater.

Cette annonce brutale, faite sans égard envers les enseignants, les personnels de l'établissement et les parents d'élèves, les a meurtris et a suscité un mouvement spontané d'incompréhension et de colère.

Il est prévu dans une procédure de fermeture d'établissement, que la CDEN, Commission Départementale de l'Education Nationale émette un avis.

Dans le même esprit, sachant qu'il n'y a aucun lien entre taille importante d'un établissement et réussite scolaire, que la fermeture d'un petit collège a, par contre, un coût social et étant motivés par l'Éducation et la réussite des enfants, nous demandons, comme nous l'avons dit au dernier conseil communal, où la majorité n'était représentée que par le Maire et une élue, que le Conseil municipal, directement concerné par ce sujet majeur pour la ville et ses habitants, exprime aussi sa position, qui aura valeur d'avis comme celui de la CDEN.

Mes chers collègues, je demande donc un vote sur le projet de fermeture du Collège du Val de Vire :

Le Conseil Départemental envisage la fermeture du Collège du Val de Vire. Êtes-vous favorable à cette fermeture ?

Après lecture de ces rapports, les élus à l'Initiative des deux propositions de vœux conviennent que leurs propositions respectives poursuivent le même objet et qu'il convient de les joindre en une proposition unique. Après accord des élus présents il est donc proposé au conseil municipal de mettre au vote le vœu suivant :

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

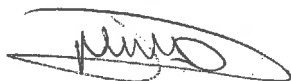
« Les conseillers municipaux sont appelés à signifier leur opposition au projet de fusion des collèges du Val de Vire et de Maupas et par conséquent de fermeture du collège du Val de Vire »

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	2
Vote Pour	42	2
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 4

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/01 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BÉDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/01 du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.